



Espace Loisirs Culture MJC de Toul
18 rue de la Halle
54200 Toul
Tél : 03 83 64 31 15

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2024

Membres présents :

Catherine BRETENOUX (Présidente), Geneviève FRANÇOIS (vice-présidente), Élisabeth DELIGNY (directrice), Étienne BOLMONT (Trésorier), Danièle BOLMONT (secrétaire), Pierrick LE DÛ (Secrétaire adjoint), Denis GRANDJEAN, Christophe GAY, Matthieu VERGEOT (Ville de Toul)

Représentants des collectivités :

BRETENOUX Patrick (Ville de Toul).

Représentant FLMJC : Solène LANDAIS (FDMJC)

Excusés : Dominique POTIER (Député), Patrick AUBRY (Vice-Président de la Communauté de communes Sud-Toulois), Fabrice CHARTREUX (Président de la Communauté de communes Terres Touloises), Alde ARMAND (maire de Toul), Lucette LALEVEE (Ville de Toul), Mme BRANDENBURGER (DRAC), Angélique PICHARD (Mosaique), Sylvie BRICE (CAF), Laurent NAVES (Sous-Préfet de Toul), Marie André REGAD-THOUVENIN (FLMJC).

Ordre du jour : Mise à jour des statuts

COMPTE RENDU

La séance est ouverte à 10 heures 05.

Mot d'accueil prononcé par Catherine Bretenoux et remerciements à tous les financeurs, administrateurs, secrétaires, adhérents, professeurs, intervenants, bénévoles... qui contribuent par leur participation et leur intérêt au fonctionnement, à la vie, au dynamisme de la MJC.

Rappel :

Tous les documents ont pu être consultés par les adhérents sur le site de la MJC et ceux qui le souhaitent ont pu exprimer leur vote en ligne grâce à l'application Balotilo du jeudi 14 mars au vendredi 22 mars 2024.

Élisabeth D. rappelle les motifs de cette mise à jour des statuts.

La F.F.M.J.C. (fédération française des M.J.C) a disparu. La création de la confédération MJC de France, le changement de nom de la fédération régionale des MJC de Lorraine qui devient la Fédération lorraine des MJC, oblige chaque MJC adhérente à revoir ses statuts. C'est à partir de la proposition de modification envoyée par la FLMJC que les nouveaux statuts ont été rédigés et adaptés à la MJC de Toul.

Élisabeth fait lecture uniquement des articles modifiés :

Articles 6, 11 (votes possibles par correspondance), 12 (constitution du conseil d'administration), 14 (possibilité de présidence collégiale, 15 (pouvoir du CA), 18, 21, 22, 23, 24, 25 (modification du nom de la fédération).

La validation des nouveaux statuts exige qu'il y ait le quorum (220 personnes présentes ou ayant exprimé leur vote).

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée générale extraordinaire est close. S'ouvre immédiatement l'Assemblée ordinaire comme annoncée dans la convocation.

Cette première partie de réunion se clôt comme elle a commencé par une prestation du groupe de danse emmené par Océane.

Fait le 24 mars 2024

La présidente : Catherine BRETENOUX

La secrétaire : Danièle BOLMONT

